

Votation fédérale du 8 février 2009

L'Assemblée primaire de la Commune de Venthône est convoquée le 8 février 2009 à l'effet de se prononcer sur l'objet suivant :

Votation fédérale :

« Libre circulation des personnes Suisse-UE : reconduction de l'accord et extension à la Bulgarie et à la Roumanie »

Les bureaux de vote seront ouverts comme suit :

- | | | | |
|------------|----------------------------------|----------------|------------------|
| - Samedi | (Salle polyvalente, entrée nord) | 7 février 2009 | de 18h00 à 19h00 |
| - Dimanche | (Salle polyvalente, entrée nord) | 8 février 2009 | de 10h30 à 11h30 |

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

EN MATIÈRE FÉDÉRALE

Ont droit de voter toutes les Suissesses et tous les Suisses âgés de 18 ans révolus et qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération, à condition qu'ils aient déposé leurs papiers au moins 5 jours avant la votation.

VOTE PAR CORRESPONDANCE GENERALISE

Dès réception du matériel de vote, les électrices et électeurs peuvent voter par correspondance en retournant l'enveloppe de transmission au bureau de poste de Venthône

ou

déposer l'enveloppe de transmission au bureau communal **dans l'urne réservée à cet effet :**

- | | | | |
|---|--------------------|-----------------------|---|
| - | le jeudi | 5 février 2009 | de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 |
| - | le vendredi | 6 février 2009 | de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00. |

En dehors des horaires susmentionnés, le vote ne sera pas pris en considération.

De plus, nous vous recommandons de vous conformer aux directives reçues avec le matériel de vote.

FEUILLE DE REEXPEDITION

La présentation de la feuille de réexpédition est obligatoire.

Les citoyennes, citoyens non munis de leur feuille de réexpédition ne seront pas admis au vote.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE VENTHONE

Venthône, le 9 janvier 2009